

MARSH SAS

Tour Ariane – La Défense 9
92088 PARIS LA DEFENSE cedex 9

JUNGHEINRICH FINANCIAL SERVICES

4 Rue des Frères Caudron CS 60002
78142 VELIZY-VILLACOUBLAY Cedex

Souscripteur :	JUNGHEINRICH FINANCIAL SERVICES SAS
Type de couverture :	Assurance BRIS DE MACHINES pour les chariots élévateurs et engins de manutention en "Location Longue Durée"
Assureur & Numéro de Police :	HDI n° 76479149 – 30019
Période d'assurance	Du 1 ^{er} jour de location au dernier jour de location
Montants garantis	1.000.000 €
Franchise	1% de la valeur assurée du matériel sinistré, avec un minimum de 350 EUR et un maximum de 3 000 EUR.
Périls assurés	<p>La police d'assurance a pour objet de garantir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les chariots élévateurs, nacelles, engins de manutention et bases de chargement propriété de JUNGHEINRICH FINANCIAL SERVICES, de marque JUNGHEINRICH (sauf pour les accessoires qui peuvent être d'une autre marque) en état normal d'entretien et de fonctionnement, bénéficiant d'un contrat de maintenance, donnés en longue durée à des clients locataires pour une utilisation en propre compte dans le cadre de leur activité professionnelle, et qui ont choisi au début de la location de souscrire les présentes garanties.• Vol et la tentative de vol• Prise en charge, à la suite d'un sinistre garanti, des frais de déblais et de retirement et de sauvetage
Exclusions majeures	<p>Les équipements et accessoires non financés par le souscripteur ou une société du Groupe JUNGHEINRICH France</p> <p>Les vols commis par les préposés de l'Assuré ainsi que par tout personnel chargé de la garde ou de la surveillance des locaux.</p> <p>Les vols commis par les membres de la famille de l'assuré, par les représentant légaux de l'entreprise si l'assuré est une personne morale, ou avec leur complicité.</p> <p>Les vols survenus au cours des périodes de fermeture de locaux de plus de trente et un jour consécutifs.</p> <p>Les risques de détournement.</p>
Assurés	Le souscripteur, Jungheinrich France, les locataires et utilisateurs des biens assurés.
Commentaires :	Tout sinistre déclaré plus de 10 jours après sa survenance ne sera pas pris en charge. 5 jours en cas de vol.

Date, Cachet et Signature du Locataire